

Directive cadre sur l'Eau

DCE – Directive 2000/60



Sommaire

1. Etat des lieux de la gestion de l'eau
2. Apparition de nouvelles responsabilités
3. Les objectifs de la DCE
4. Les instruments de mise en oeuvre de la DCE
5. Conclusion

État des lieux de la gestion de l'eau

Organisation française de la gestion de l'eau

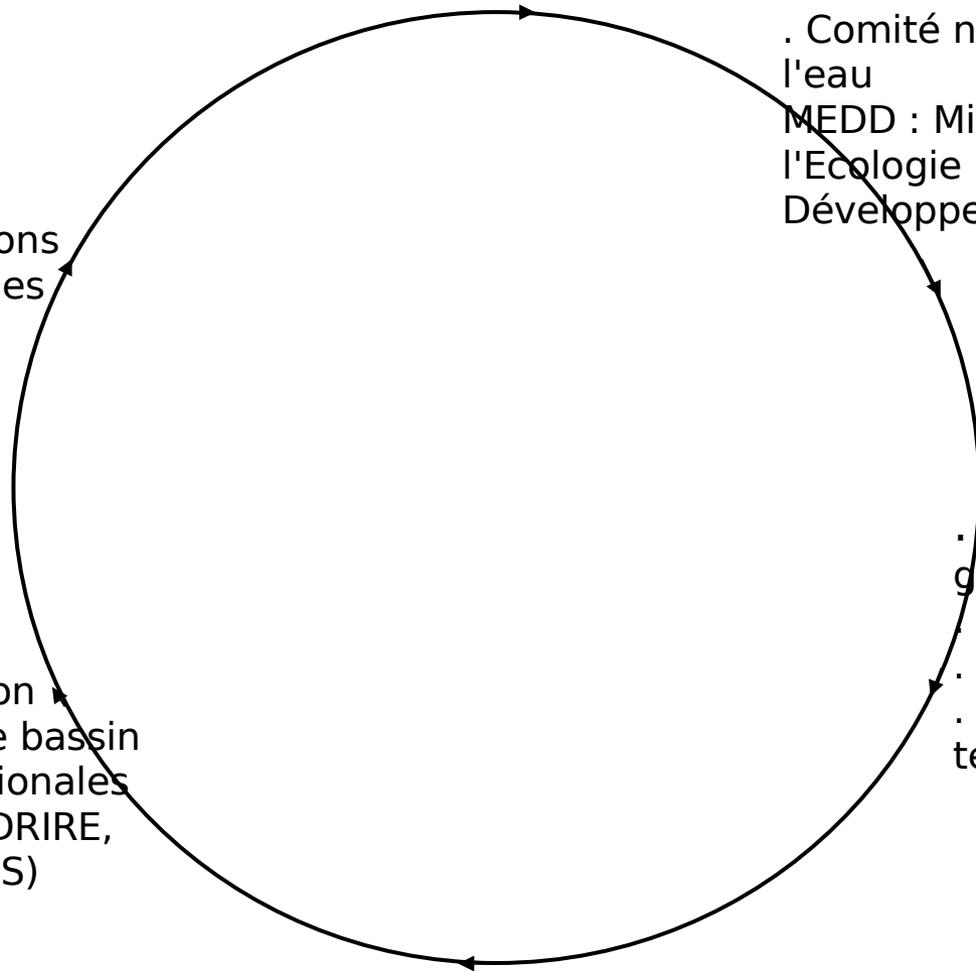
. BRGM, CEDRE,
CSP, EDF, IFEN,
IFREMER, INERIS,
VNF, ANSATECE,
ADEME

. Niveau national
. Comité national de l'eau
MEDD : Ministère de l'Ecologie et du Développement durable

. Consultation, gestion, concertation
. 6 Comités de bassin
. 6 agences de l'eau
. 6 comités techniques de l'eau

Contrôle :
. 96 préfets
. Police des eaux
2004 MISE : missions interministérielles des services d'eau

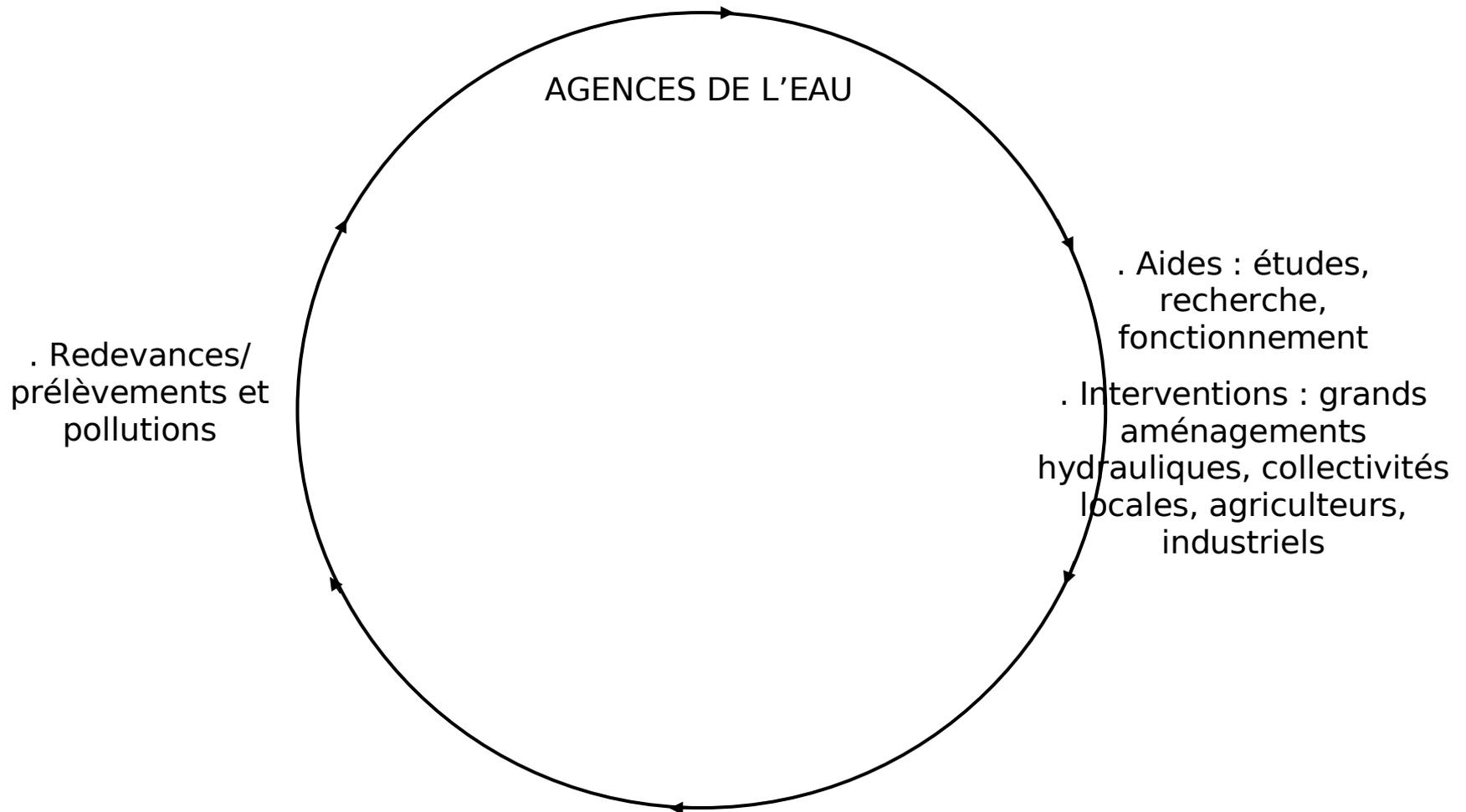
Réglementation
. 6 préfets de région
coordonnateurs de bassin
. 22 directions régionales de l'équipement (DRIRE, DIREN, DRAF, DRASS)



Responsabilités administratives et financières dans le domaine de l'eau

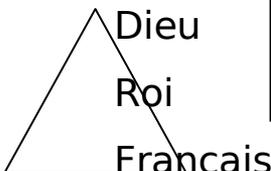
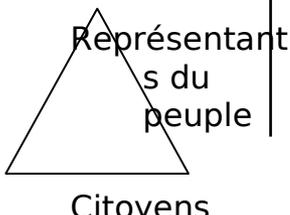
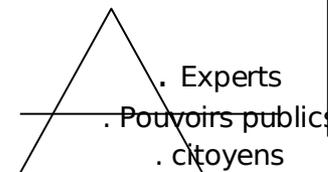
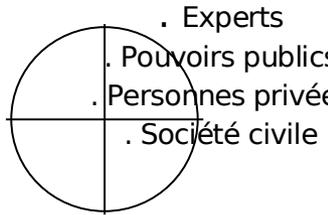
- Etat
 - Plans de développement
 - Contrôle du bon fonctionnement des Agences de l'eau
 - Participation à des maîtrises d'ouvrage
 - Police des eaux
- Région
 - Participation à des maîtrises d'ouvrage
- Départements
 - Participation à des maîtrises d'ouvrage
- Municipalités
 - Gestion de l'eau potable (quantité et qualité)
 - Elaboration de plan d'expositions aux risques naturels (inondation)
 - Schémas d'assainissement
 - Gestion des eaux de baignade et gestion des eaux pluviales

Principe des redevances et des aides accordées par les agences de l'eau



Apparition de nouvelles
responsabilités

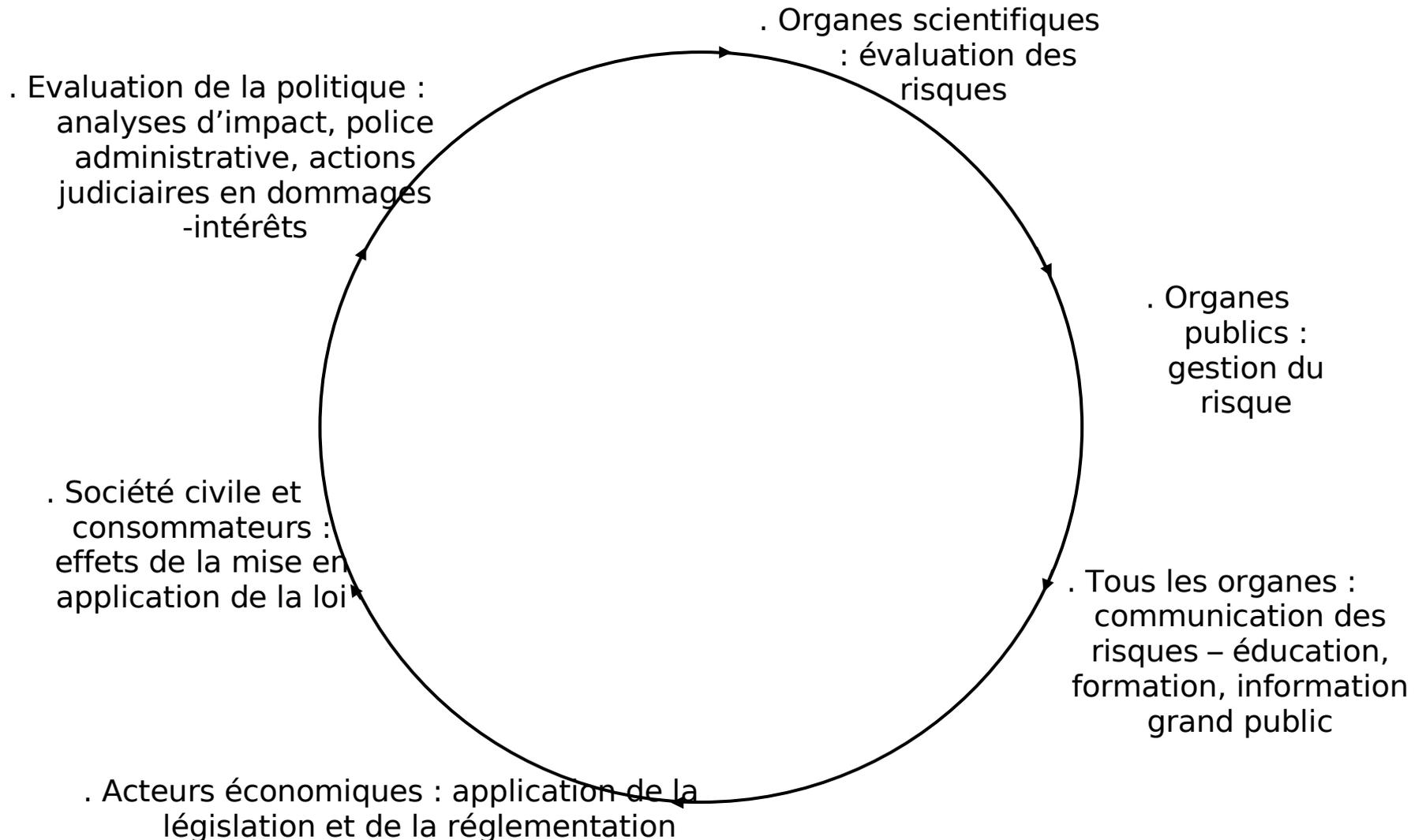
Évolution de la gouvernance

	Moyen Age	XIX ème siècle	XX ème siècle	XXI ème siècle
Éléments scientifiques		électricité, charbon, vapeur, transports ferroviaires	pétrole avions	énergies renouvelables, transports propres
Éléments économiques	agriculture	industrie	société des services	propriété intellectuelle (recherche, innovation, brevets, expertise,
Systemes juridique & hiérarchie administrative	monarchie ↓ 	démocratie ↑ 	UE & Experts 	Gouvernance Gouvernance moderne 

Évolution de la notion de responsabilité

- Système traditionnel des responsabilités : en fonction de l'activité de la personne
- Droit international
 - Souveraineté des États
 - Consensus
- Droit français
 - Droit public : responsabilité sans faute
 - Droit privé/ civil : réparation des dommages/ responsabilité objective
 - Droit pénal : intention/ responsabilité subjective
- Notion d'opposabilité des actes
- Orientation actuelle du droit de la responsabilité : gestion du territoire
- Responsabilité collégiale & individuelle des personnes publiques/ privées/ de la société civile :
 - Manquement
 - Carence
 - Négligence
 - Diligence
 - Faute
 - Faute grave
 - Fraude
 - Fait de la nature : absence de responsabilité
- Délimitation du champ des compétences & des responsabilités : scientifique, technique, gestion, coordination

Systeme de gouvernance moderne



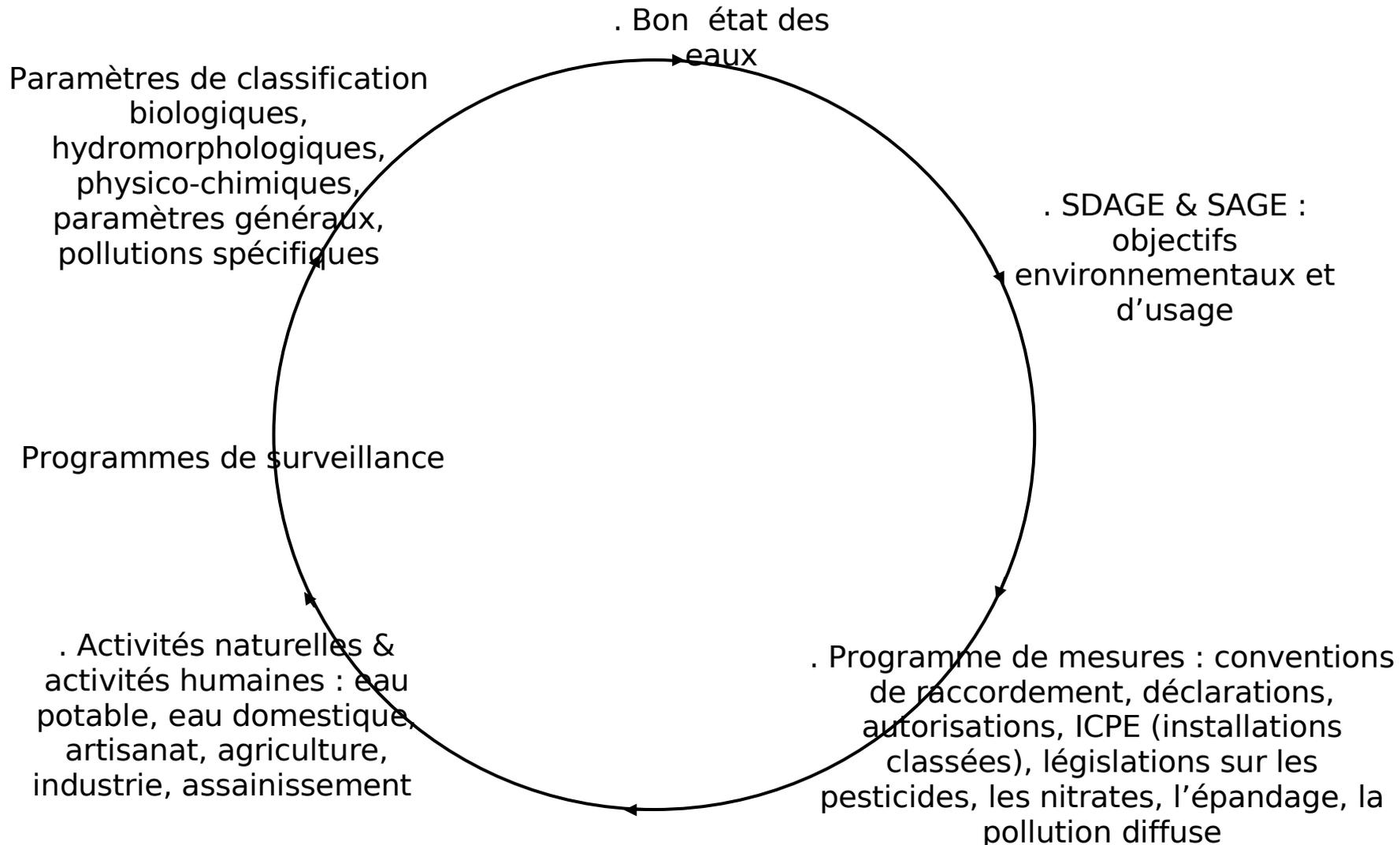
Les objectifs de la DCE

Calendrier de la DCE

Objectif : réduire, arrêter, supprimer les rejets des émissions et pertes de substances polluantes prioritaires

<u>Au niveau européen</u>	<u>Au niveau national</u>	<u>Au niveau des SDAGE</u>
2 Entrée en vigueur de la DCE	2 Date limite de transposition de la directive	2 Adoption de l'état des lieux du district hydrographique
3 Décision 2455/2001 établissant la liste des substances prioritaires dans le domaine de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> . Recensement des bassins hydrographiques . Rattachement des bassins à des districts hydrographiques 	Avril 2005 - Oct. 2005 Consultation du public sur le programme de travail pour la révision du SDAGE
4 Proposition de directive sur la protection des eaux souterraines	. Désignation de l'autorité compétente	Déc. 2005 Adoption définitive du programme de travail
2012 Rapport sur la mise en œuvre de la directive + concertation pour une conférence des parties concernées (puis tous les 6 ans)	6 Analyse des caractéristiques de chaque district hydraulique	1er semestre 2006 Commission géographique : travaux en concertation
	7 Plan de gestion Programme de mesures	Fin 2006 Adoption de l'avant projet de SDAGE
	9 Mise en œuvre de la politique de tarification	Déc. 2006 Mise en place opérationnelle du programme de surveillance de l'état des lieux
	2015 Les objectifs du plan de gestion doivent être atteints	2007 Continuation des travaux
		Nov. 2007 – Avr. 2008 Consultation du public sur SDAGE révisé
		Fin 2008 Adoption du SDAGE révisé et avis sur le programme de mesures

Cercle de la gestion qualitative de l'eau



Évaluation des redevances & communication

Redevance	Assiette	Redevable
Origine domestique	Volume d'eau annuel facturé	usager
Dépollution, prime pour épuration	Quantité pollution éliminée	Agence de l'eau
Pollution non domestique	En fonction des caractéristiques de l'activité	Établissement de rejet
Redevance pour réseaux de collecte	Quantités d'eaux usées d'origine domestique assise sur le volume d'eau rejeté	Service de collecte
Redevances pour prélèvement sur la ressource en eau	Volumes annuellement prélevés : en fonction de l'état des eaux	
Redevances pour obstacles sur les cours d'eau	Dénivelée de la ligne d'eau	
Redevances pour la protection du milieu aquatique		Redevance perçue par chaque pêcheur fédéré

Réformes en cours

Application de la DCE

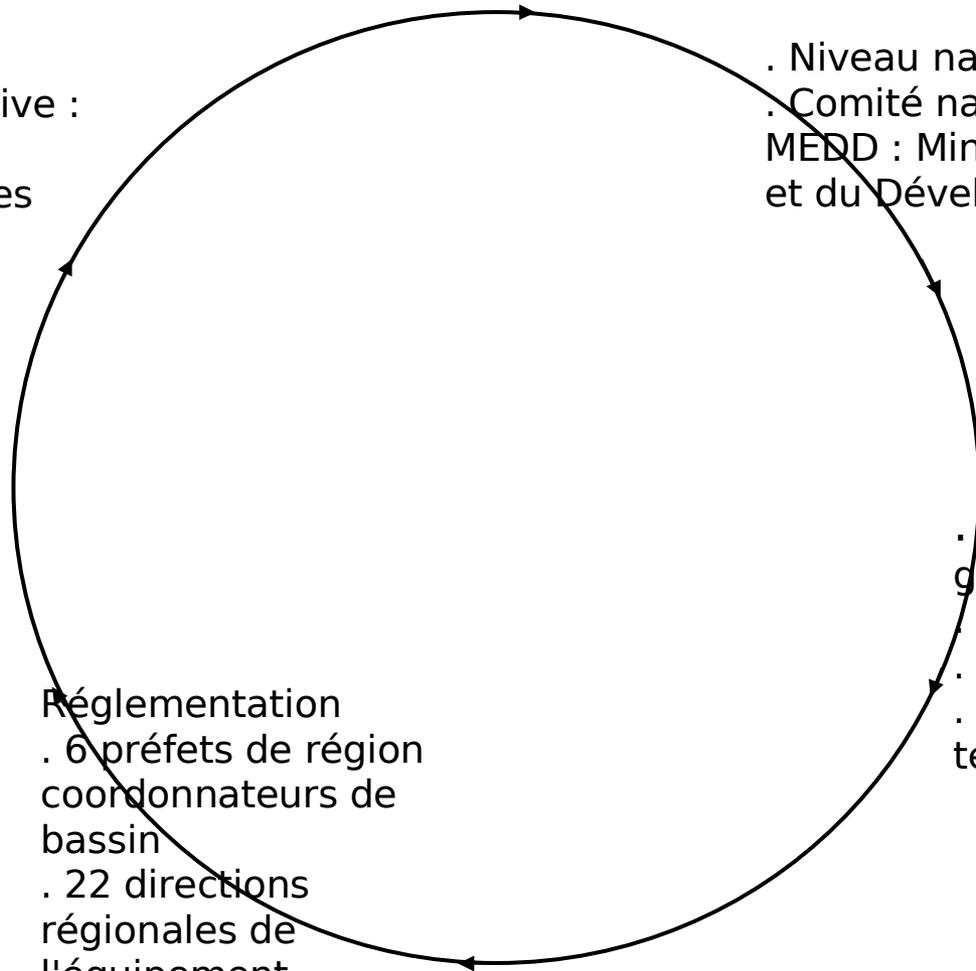
. ONEMA + Fédération nationale de la pêche + Comité national de la pêche professionnelle

Police administrative :
MISE : missions interministérielles des services d'eau (Directions départementales)

. Niveau national
. Comité national de l'eau
MEDD : Ministère de l'Ecologie et du Développement durable

Réglementation
. 6 préfets de région coordonnateurs de bassin
. 22 directions régionales de l'équipement

. Consultation, gestion, concertation
. 6 Comités de bassin
. 6 agences de l'eau
. 6 comités techniques de l'eau



Les instruments de mise en œuvre de la DCE

Protocole de protection de l'environnement

- État des lieux
- Détermination des objectifs
- Programme de mesures
- Mesures de surveillance

- Instruments d'évaluation :
 - Principe de précaution
 - Analyses d'impact
 - Évaluation des incidences des plans & programmes sur l'environnement
 - Responsabilité environnementale
 - Principes directeurs du Développement durable

Instruments d'évaluation

- Directive 2001/42 Évaluation des incidences des plans et programmes sur l'environnement
 - Système d'évaluation préalable des projets publics ou privés sur l'environnement : aménagement du territoire & rural, affectation des sols, transport, énergie, gestion des déchets, gestion de l'eau, industrie, télécommunications, sylviculture, pêche, tourisme
- 02.02.2002 Communication de la Commission sur le principe de précaution
 - Effets potentiellement dangereux d'un phénomène identifié, avec risque insuffisamment certain
 - cadre général de l'analyse des risques
- 05.2002 Communication de la Commission sur l'analyse d'impact
 - Instrument destiné à l'amélioration de la qualité et de la cohérence du processus d'élaboration des politiques
 - Analyse préliminaire pour identifier le problème, les choix possibles, les secteurs concernés, le calendrier
- Directive 2004/35 relative à la responsabilité environnementale
 - Dommages directs ou indirects causés au milieu aquatique, aux espèces & habitats naturels, contamination des sols, risques importants pour la santé humaine
 - 2 situations complémentaires : responsabilité sans faute pour les activités professionnelles dangereuses (prévention & réduction intégrée de la pollution) ; & faute ou négligence pour les autres activités

- 25.05.2005 Projet de déclaration de la Commission sur les principes directeurs du Développement durable
 - Objectifs clés
 - Protection de l'environnement
 - Équité sociale & cohésion
 - Prospérité économique
 - Assumer les responsabilités internationales
 - Principes directeurs des politiques
 - Promotion & protection des droits fondamentaux
 - Équité extra & intra générationnelle
 - Société ouverte & démocratique
 - Participation des citoyens
 - Participation des entreprises et des partenaires sociaux
 - Cohérence des politiques et gouvernance
 - Intégration des politiques
 - Exploitations des meilleures connaissances possibles

Procédure d'analyse des risques

- Organes scientifiques : Évaluation des risques
Identification des dangers (estimation quantitative & qualitative)
Caractéristiques des dangers, caractérisation des risques (probabilité, certitude, évaluation de l'exposition)
- Organes publics : gestion des risques
Conduite à l'égard des risques identifiés
Appréciation de la configuration générale du risque (identification, nature)
Évaluation des options de gestion du risque (recensement des différentes options)
Application de la décision et mise en place des instruments
- Communication des risques
Souci de transparence / justification de la décision
Échange d'informations entre les parties
Efficacité globale du système

Conclusion : une nouvelle définition des responsabilités

